



Interreg



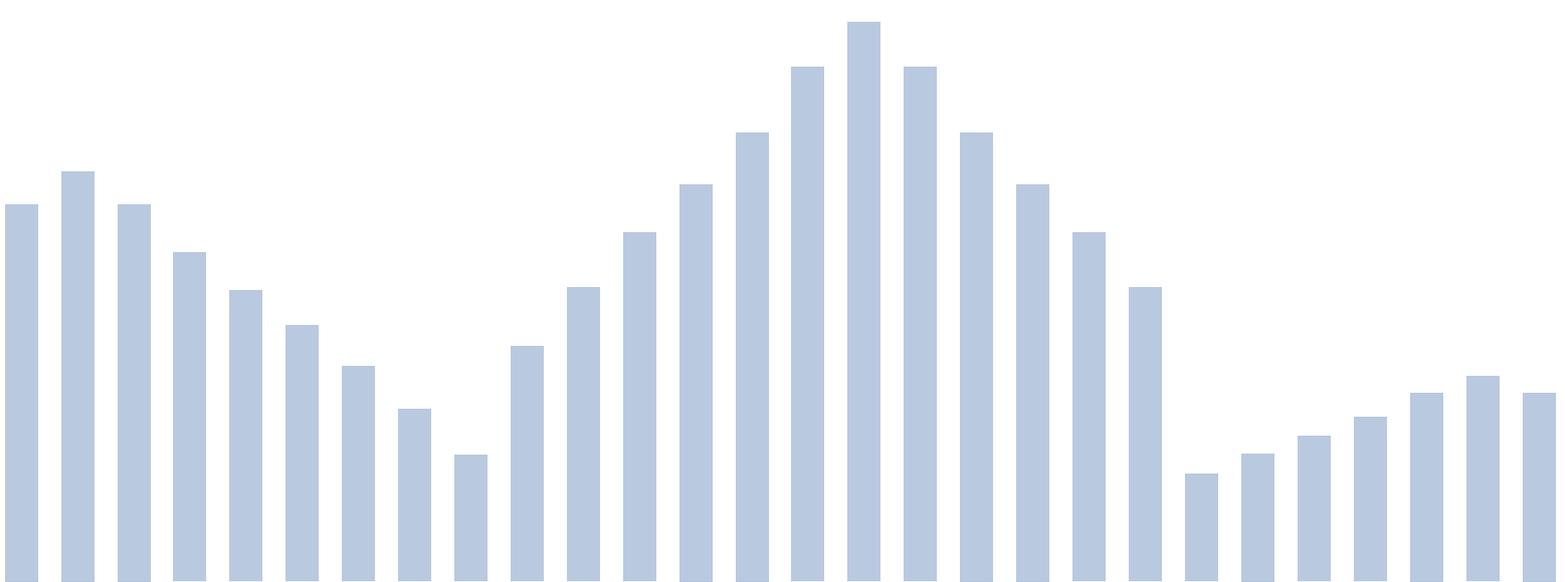
UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale

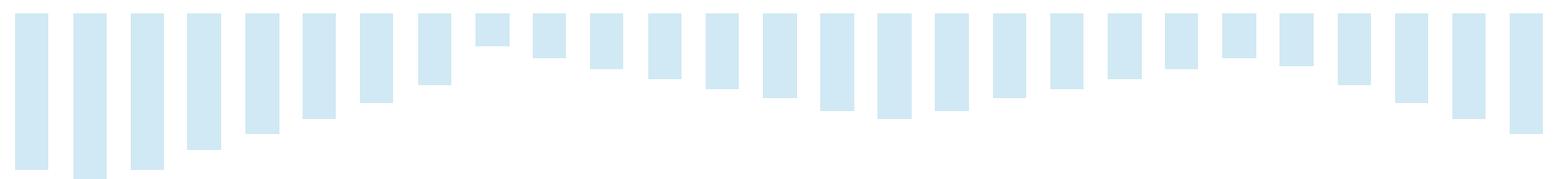


ADAPT



Analyses territoriales et thématiques - niveau local

PARTENAIRE: COMUNE DI ROSIGNANO MARITTIMO



@ADAPTmaritime



www.interreg-maritime.eu/adapt



@ADAPT_maritime

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



Document d'orientation politique

L'entretien de l'environnement est l'un des axes prioritaires des lignes programmatiques de mandat de la législature 2014-2019. L'objectif de l'actuelle administration est celui de sauvegarder le territoire et les ressources du paysage par l'intervention d'entretien de la viabilité des espaces verts de l'équipement urbain dans le but d'améliorer la qualité de la vie des habitants et des touristes. En particulier le mandat se fixe comme objectifs et projets stratégiques la tutelle et la mise en valeur des ressources hydriques, mais aussi la sauvegarde de l'environnement par le biais d'interventions qui soutiennent la réduction du risque hydrique et hydrologique grâce à l'activation de projets intersectoriels qui aient un développement durable comme idée directrice et des initiatives de type public-privé pour le suivi environnemental. Enfin il reconnaît comme orientation fondamentale la participation des écoles et des jeunes pour accroître la prise conscience de l'environnement. Ces priorités sont intégrées dans les documents uniques de programmation. En particulier en référence au DUP approuvé pour la période 2018-2020 on souligne que parmi les objectifs à atteindre dans le domaine de l'environnement avec un rapport direct à l'amélioration de la résilience territoriale face aux événements provoqués par les changements climatiques en font partie les actions suivantes :

- mise en sécurité des arbres existants dans la pinède de Maradi di Castiglioncello et reboisement
- lancement du projet de valorisation des sentiers du dorsal côtier et des zones plus naturelles et la tutelle de ces zones.
- conversion des aires du parc des Monts de Livourne de pertinence de la Commune de Rosignano en aire de « tutelle maximale »
- réalisation de parcours de mobilité durable sur les fractions de Rosignano-Solvay, Vada et Castiglioncello en partie cofinancé par les fonds FESR de la Région Toscane et du Ministère de l'environnement.

Plans et programmes

La Commune de Rosignano Marittimo dans le cadre de la planification sectorielle et stratégique en matière d'environnement, urbanisme et d'infrastructures des transports est dotée des moyens suivants : Plan d'action pour l'énergie durable (PAECS), Plan Urbain pour la Mobilité Durable (PUMS), Plan Structurel Communal (PSC), Plan Opératif Communal (POC)

Le **Plan d'action pour l'énergie durable (PAES)**. Le plan d'action pour l'énergie Durable (PAES). L'adhésion de la part de la commune de Rosignano Marittimo a débuté en septembre 2013 sur délibération du conseil communale n. 99 du 30/09/2013. En tenant compte des données de l'inventaire de base des Emissions le document définit les mesures concrètes de réduction ainsi que les délais et les responsabilités de façon à rendre la stratégie à long termes en actions. Les axes d'interventions prévus par le PAES de Rosignano Marittimo sont les suivants et sont définis par les actions accomplies et les actions à venir à court et à long termes : a) accroissement de l'efficacité énergétique dans le secteur civil (actions : méthanisation des systèmes de chauffage et substitutions des fenêtres des édifices municipaux, accroissement de l'efficacité du système d'éclairage public de la commune, accroissement de l'éclairage des cimetières, contrôle des certifications énergétiques des édifices, modification du code du bâtiment et de le code du bâtiment public durable, développement durable urbain, conversion des établissements en édifices ERP, extension du réseau de chauffage urbain des utilisateurs privées) ; b) mobilité durable (actions : transports en commun local, création de pistes cyclables, nouvelles lignes de transport en commun) ; c) développement durable du tourisme et des activités productives durables (actions : recalification de l'environnement des zones artisanales Les Morelline, activités productives durables ; « Smart grid ») ; d) production d'énergie de sources renouvelables (actions : installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les édifices de la municipaux, installation de panneaux solaires thermiques sur deux édifices municipaux, centrale photovoltaïque à Scapigliato, énergie houlomotrice, intensification des centrales de biogaz) ; e) utilisation rationnelle des ressources (actions : achat d'énergie électrique produite par sources renouvelables, installation par ASA de fontaines d'eau de grande qualité, centrale de compostage avec production d'énergie électrique, tests de technologies de traitement des huiles végétales) ; f) éducation et information environnementale des citoyens (actions : activités d'éducation environnementale municipal dans les écoles, code de comportement et clauses de respect de l'environnement pour l'acquisition de biens et de services par appels d'offres).

Le **Plan Urbain de Mobilité durable (PUMS)** a été approuvé sur délibération du Conseil Municipal n.75 du 29 juin 2017. L'administration municipale a la volonté de mettre à jour le plan de mobilité existant afin de le rendre plus cohérent aux vues des nouvelles nécessités et modalité de transport de la population et des autres personnes ayant d'autres motifs (travail, études, divertissement ou tourisme) qui traversent et se déplacent sur l'aire de la commune, avec l'objectif d'accroître l'accessibilité et la facilité d'utilisation du territoire tout en réduisant l'impact sur l'environnement en améliorant la qualité de la vie des citoyens, considère que le PUMUS serait l'instrument plus adéquat, malgré les petites dimensions de la commune, pour lesquelles la réalisation du Plan Urbain de Mobilité (PUM) ne serait pas prescrite. Le PUMS, en effet, place en premier lieu les personnes, les personnes qui ont un intérêt dès le départ du processus de définition.

Le **Plan Structurel Municipal (PSC)** a été approuvé sur délibération C.C n.13 du 20.01.2004 (modification sur délibération G.C n.38 du 28.03.2006) et rédigé selon les dispositions des normes de la L-R n.5 du 16 janvier 1995 « Normes pour le gouvernement du territoire ». Le plan a une nature structurelle et stratégique afin de décrire les orientations de développement urbain et territorial futurs conformément aux principes de durabilité et subsidiarité. L'instrument de planification, actuellement appliqué, se développe sur les 5 axes stratégiques suivants : a) développement de services et productions à effet urbain ; b) développement de l'entrepreneuriat et qualification économique ; c) qualification du territoire ; d) politiques culturelles, formation, politiques sociales ; e) gestion efficace du PRC

Il **Plan Opératif Municipal (POC)** a été adopté sur délibération du Conseil Municipal n.114 du 29 août 2017. Le Plan Opératif Municipal est l'instrument de planification territorial et urbain qui, conformément à la LR 65/2014, remplace le Règlement Urbain dans le but de discipliner l'activité de construction et d'aménagement urbain de la Commune. Le POC discipline autant la gestion des sites existants que la transformation des aménagements urbains, d'infrastructures et de construction du territoire. L'administration considère stratégiques les interventions liées au changement climatique à la cohésion sociale et à l'identité du territoire, afin d'accroître les services, promouvoir le tourisme durable et soutenir les activités productives pour innover et revitaliser le tissu productif local.

La Municipalité a adhéré au Covenant of Mayors / Mayors' Adapt?

X oui No

Si oui, en quelle année ? 2013

Le plan a été rédigé et appliqué.

Projets nationaux et internationaux

- Adhésion à la carte d'Alborg sur les villes durables et à la coordination des agendas 21 locaux
- Souscription aux Alborg Commitment, c'est-à-dire le document d'engagements de développement durables approuvés par la Conférence Européenne sur les villes durables
- Réalisation d'un système de gestion environnementale interne qui a obtenu la certification ISO 14001, et renouvelée en 2016
- Projet PIU WAYS financé par les fonds POR-FESR 2014-2020 de la Région Toscane pour la réalisation des interventions d'innovation urbaine volte aussi à la requalification de certaines zones urbaines et structures publiques d'un point de vue de durabilité environnementale plus élevée et sociale
- Projet de participation « Sicuriinsieme, plan d'urgence de la Basse Val di Cecina » financé par 2L'Autorité pour la participation de la Région Toscane pour l'intervention des citoyens dans les activités de protection civile. Ce projet, en automne 2017, a abouti à la prédisposition et à l'adoption du plan intercommunal de protection civile parmi 4 commune de la Basse Val di Cecina

Initiatives / Travaux d'adaptation déjà réalisés

Travaux déjà programmés:

- Aménagement hydrique du Fosso Vallecorsa, visant à l'amélioration des berges et renforcement de la capacité d'écoulement

Travaux réalisés :

- Achèvement des travaux de régulation du cours d'eau avant fin 2017 afin de mettre en sécurité totale les habitations de la fraction de Vada qui fut gravement endommagé par les inondations de 1993;
- Travaux de séparation des réseaux d'égouts du segment « Ex village Solvay » compris entre Via Buozzi et via Buccari réaliser en 2016-2017 en collaboration avec Asa Spa (convention approuvée par DGC n.374 du 29/12/16). L'objectif était celui d'éliminer les interférences entre les eaux noires et claires pour réduire sensiblement le risque d'inondations et de déversements dans la mer, qui surviennent lors de pluies violentes ; Contrôle par sondage vidéo du réseau d'égout en 2015 dans de nombreuses zones « historiques » de Rosignano-Solvay (Scoglietto, Monte alla Rena...);
- Le centre culturel Le Creste, qui a ouvert ses portes au public en 2013, grâce à l'écocompatibilité des matériaux utilisés, a obtenu les prix suivants : 2008: miglior bando verde e migliore politica di GPP-Sezione Italia, Fiera di Cremona; 2011: unico progetto italiano di edificio pubblico selezionato in occasione della « World sustainable Building Conference», Helsinki; 2012: Premio Toscana efficiente; 2013: Honorary Mention al MEA «Mediterranean sustainable Architecture - Awards» International Design Competition «, Athènes.